Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202404-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024 04

SEANCE DU 20 MARS 2024

Convocation du	**27 novembre 2023**
Affichage du	**04 mars 2024**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**01**

Objet : **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT MARS à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
M MARECHALLE James, procuration à Mme LACOUR Aude
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme SPIRA Julie,
M THOMA Hervé,
Mme RIGARD Sabine,
M GUERRERO Juan,

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

CONSIDERANT les dossiers de demandes de subventions reçues par les associations pour une demande de subvention,

CONSIDERANT que la commission des associations a transmis ce dossier à la commission des finances s'est réunie le 26 février dernier,

CONSIDERANT la proposition de la commission finances,

CONSIDERANT que les associations ont demandés une augmentation de leurs subventions pour certaines, la commune propose les subventions suivantes telle que cela a été arrêtée lors de la réunion de la commission :

Le Conseil Municipal délibère,

Article 1 : **APPROUVE** le versement des subventions de fonctionnement ordinaires attribuées aux associations au titre de l'exercice 2024 comme défini ci-dessous :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202404-DE

☞ Association Entente Sportive du Thelle à l'unanimité	2 000 €
☞ Association foncière de remembrement à l'unanimité	4 275 €
☞ Section Anciens combattants à l'unanimité	120 €
☞ La Triplette d'Ercuis à la majorité (POUR : 13 – ABST : 1)	1 650 €
☞ Association Franco Portugaise à la majorité (POUR : 12 – ABST : 2)	4 000 €
☞ Association la Récré à la majorité (POUR : 12 – ABST : 2)	500 €
☞ Association Atelier du jardin *(Frais de car 1 500 € inclus)* à l'unanimité	3 500 €
☞ Le club de l'Amitié à l'unanimité	1 100 €
☞ Au cœur d'Ercuis à la majorité (POUR : 10 – ABST : 4)	1 200 €
☞ Les ptits bouts du Thelle à l'unanimité	900 €
☞ Zumba à l'unanimité	500 €

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions pour l'année 2024.

Article 4 : **NOTE** que les subventions seront imputées au compte 65748.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Dans le cadre de leur appartenance à une ou des associations, les abstentions sont les suivantes :
Eric – La Triplette d'Ercuis – Au cœur d'Ercuis
Anne-Luce FUSZ – Association Franco Portugaise – Au coeur d'Ercuis
Geneviève ALLAIN – Association Franco Portugaise – Au coeur d'Ercuis
Daniel URCOURT – Au cœur d'Ercuis
Stéphanie VIDARD – La récré
Aude LACOUR – La récré

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355